

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation	Nombres de membres en exercice :	11
17/05/18	Nombres de membres Présents :	8
	Nombres de membres Absents :	3
Date Affichage	Nombre de procurations :	0
17/05/18	Nombre de votants :	8

Séance du 24 mai 2018

L'an deux mille dix huit et le vingt quatre mai à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents : BRILLIARD M., CHEVRIER C., DOUMERGUE F., GOMES D., PERARNAUD C., POROLI F., CICCARIELLO C.

Absents excusés : MIRAN P., VERGES B.

OBJET DE LA DELIBERATION

MOTION DE LA COMMUNE DE FORMIGUERES CONTRE LA SUPPRESSION DE L'ACTIVITE DE MEDECINE DU GCS POLE SANITAIRE CERDAN SITUE A ERR -

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau plan régional de santé est en cours d'élaboration. Ce PRS de deuxième génération, mis en consultation jusqu'au 20 mai, servira, comme l'explique l'Agence régionale de santé sur son site, de cadre d'orientation stratégique, définit le nouveau schéma régional et le programme d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies.

En page 305 du PRS 2018 soumis à consultation, le nombre d'implantation de Médecine en Hospitalisation Complète en Pyrénées Orientales est de 8 sites existants, en conformité avec les préconisations soit de 8 sites en borne haute.

Malgré cela, le nouveau plan régional de santé cible la suppression d'un site d'Hospitalisation complète de Médecine, qui vraisemblablement est celui du GCS Pôle Sanitaire Cerdan à Err.

Pour mémoire, l'établissement fait partie intégrante du projet Transfrontalier signé par les 2 pays. Le traité signé notifiât d'ores et déjà l'activité de Médecine implanté sur Err :

- annexe 3 « Projet commun de santé de Territoire de Cerdagne » (pièce jointe) : « A l'ouverture de l'Hôpital de Cerdagne, l'ensemble des lits de court séjour gériatrique sera maintenu sur les deux sites de Puigcerdà et d'Err ... »

Ce projet de suppression a plusieurs impacts :

→ il ne respecte pas les engagements de la convention de coopération transfrontalière et de constitution du groupement européen de coopération territoriale cosignés d'une part au titre de l'Etat français par Le Ministre de la Santé, la Directrice Générale de l'ARS LR, le Directeur Général de la CNAMTS, et d'autre part, au titre du Gouvernement de la Catalogne par le Président du Gouvernement de la Catalogne. (cf annexe 3 : « projet commun de santé de territoire »),

A noter que l'approbation du projet de territoire en 2010, avec la mise en œuvre du projet pole sanitaire cerdan a nécessité : la fermeture du site des ESCALES et que des lits de médecine existants en 2010 sur le plateau sur quatre sites géographique sont été regroupés sur le pole sanitaire avec une réduction des capacités .

2018-D050

Envoyé en préfecture le 25/05/2018

Reçu en préfecture le 25/05/2018

Affiché le



ID : 066-216600825-20180524-2018_D050-DE

Il en a été de même pour le pôle pédiatrique dont le regroupement des lits SSR sur le site d'OSSEJA a nécessité la fermeture des sites de Bourg madame et Font Romeu avec la aussi des fermetures de lits

→ Il ne respecte pas la décision de la Directrice Générale de l'ARS LR du 21/04/2011 portant approbation de la convention constitutive du GCS Pôle Sanitaire Cerdan, de la création de l'établissement ESPIC et déclinant des activités autorisés (médecine, SSR Gériatrique et Polyvalent, USLD),

La fermeture de l'activité de médecine met en péril la structure globale du GCS Pôle Sanitaire Cerdan installé dans ses nouveaux locaux depuis 2015.

Le GCS Pôle Sanitaire Cerdan est un Tout constitué de plusieurs « services de petite capacité » composant la filière gériatrique qui, liés les uns aux autres, permet de le rendre viable et pérenne. Il serait donc condamné si on l'ampute de l'un d'entre eux :

1. Service USLD 15 lits : alors le cahier des charges normatif préconise 30 lits minimum dans une grande structure pour trouver un équilibre,
2. Service SSR 57 lits dont 20 en gériatrie : en dessous de 80 lits, la gestion économique compte tenu des nouveaux financements annoncés est très difficile,
3. Service de Médecine (12 lits) + Soins palliatifs (3 lits) + Equipe Mobile de Gériatrie rattachée : la taille de ce service est singulièrement petite mais les années d'activités passées démontrent que sa réponse aux besoins de cette partie du territoire sont justifiées.

→ Cette suppression aura des conséquences significatives sur le plan social, avec des pertes d'emplois importantes. Tout ceci influera obligatoirement sur l'économie entière du territoire : moins de consommation, moins d'activité.

Je demande donc le respect des engagements pris.

DECIDE, de soutenir le maintien de l'activité de Médecine du GCS Pôle Sanitaire Cerdan..

APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion ;

S'ASSOCIE solidairement à la démarche contre la suppression du GCS Pole Sanitaire Cerdan situé à Err.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 24 mai 2018.

Le Maire
P. LOOS

